



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°33 février 2013

Edito

Le territoire, dont le périmètre est formé aujourd'hui par le rassemblement de l'ex Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA), de l'ex Communauté des Communes du Canton de Laplume en Bruilhois (CCCLB) et de la commune de Pont du Casse comprend à présent 29 communes, triplant presque, ainsi, le nombre des communes et augmentant sa population d'à peu près 25 %... en moins de deux ans.

On imagine sans mal les ajustements auxquels il y a évidemment lieu de réfléchir.

Par exemple, les services (collecte, urbanisme, transports, eau et assainissement, éclairage public, etc...) doivent évidemment s'adapter en fonction de l'extension du territoire.

De plus, avec la fusion des communes voisines de la CAA, celles de la CCCLB notamment, la ligne de partage des compétences (structurant-proximité) se complexifie. Exemple : la compétence «Enfance – Jeunesse – Petite enfance» exercée jusqu'ici par la CCLB est transférée désormais à l'Agglomération Agenaise. En revanche, les communes « historiques » - dont la nôtre - la conservent à l'échelle communale.

Mais c'est aussi la gouvernance qui change avec une nouvelle répartition des délégués communautaires. A Colayrac-Saint Cirq nous avons trois délégués auprès de la CAA, pour constituer le Conseil Communautaire de la CAA... nous n'avons plus que deux délégués à l'A.A (Agglomération d'Agen).

Enfin c'est tout un fonctionnement à la fois des services de l' A.A et des commissions thématiques permanentes, qui est à reprendre et à refondre.

Il va bien sûr falloir roder tout cela ! Sachons simplement prendre les choses avec la sérénité qui convient.

François Chelmeil

“Les Boute en Train” se lancent dans les nouvelles technologies



A la mi décembre 2012, les membres du club des “Boute en train” ont mis en vente le fruit de leurs travaux, pâtisseries, confitures, broderie, peinture, tricot... ce qui permet d'améliorer le fonctionnement du club et de développer de nouvelles activités.

En ce début d'année 2013, les “Boute en Train” se lancent dans les nouvelles technologies. Beaucoup sont déjà équipés d'ordinateurs, les autres suivront sans doute...

En Février, ils se raccordent au réseau Internet et organisent des formations destinées aux adhérents et à ceux qui souhaitent le

devenir. Deux modules sont dispensés, initiation et perfectionnement.

Un grand bravo à Madame Jeanine Goupil, présidente de l'association, d'oser aujourd'hui se lancer dans l'aventure informatique. Cette nouvelle activité, attrayante et facilement accessible par tous, se déroule tous les jeudis matin. Elle donne les moyens à ceux qui le souhaitent, d'utiliser ces nouveaux outils pour communiquer, échanger, s'informer, garder le contact...

La fédération départementale des clubs des Aînés Ruraux (FDCAR) a insufflé ce projet. La solidarité associative d'autres communes de l'agglomération agenaise a permis le prêt d'ordinateurs. Monsieur Bri anime les formations tous les jeudis matin. Merci à tous.

Aujourd'hui, 120 adhérents se partagent les divers ateliers.

- Lundi à la salle des fêtes : gymnastique de 14^h à 15^h30 et danse folklorique de 15^h30 à 17^h.
- Mardi, au club près de la mairie de 14^h à 17^h : loto, scrabble et tous les 15 jours belote.
- jeudi au club de 8^h30 à 10^h et 10^h30 à 12^h : initiation et perfectionnement informatique.
- Vendredi au club de 14^h à 17^h : couture, tricot, fabrication de cartes postales, petit artisanat, etc...

Les activités sont ouvertes à tous, retraités ou non, désireux de partager un bon moment de convivialité.

Renseignements auprès Madame Jeanine Goupil, présidente de l'association “les Boute en train” :

0553875136 ou albertgoupil@sfr.fr



Vous pouvez consulter les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal dans leur intégralité soit à la mairie, soit en vous connectant sur notre site Colayrac.fr

• **Dénomination de la rue du lotissement de « Lary »**

Les travaux de voirie et réseaux de ce lotissement sont en cours de finition, ainsi que la distribution des lots. Il convient dès à présent de procéder à la dénomination de la rue interne qui dessert les lots. Le Conseil Municipal propose de retenir « Allée des Champs de Lary ».



• **Construction d'une « salle d'expression corporelle » :**



- **contrat de maîtrise d'œuvre (12/11/2012)**

Le principe de la construction de cette salle a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 25 juin 2012, ainsi que le mode de construction à partir d'un procédé pré-industrialisé moderne. Celui-ci offre toutes les garanties qualitatives voulues (étanchéité, isolation, économie d'énergie, etc...) et de plus une rapidité de construction que n'autorisent pas les procédés traditionnels.

Le maître d'œuvre choisi est Monsieur Philippe LAPEYRE, architecte. Les missions annexes qui sont liées au projet (sécurité etc...) avec leur rémunération sont déterminées.

- **demande de subvention (17/12/2012)**

Après avoir validé l'esquisse du projet et pris acte de l'estimation de son coût, le Conseil arrête le plan de financement comme suit :

Subvention Conseil Général (27,5 %)	82 500,00
Subvention Etat/DETR (20 %)	61 000,00
Commune (autofinancement et emprunt)	161 500,00
Montant H.T des travaux	305 000,00 €

• **Groupement de commandes de la ville d'Agen : adhésion de principe**

La réorganisation obligatoire de nos cantines sur nos quatre sites scolaires du fait des nouvelles normes applicables nous conduit à anticiper sur certaines démarches notamment en matière d'approvisionnement.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal décide :

- de reprendre en gestion par les services municipaux la restauration pour nos quatre sites scolaires à compter du 1er septembre 2013
- de décider du principe de l'adhésion de notre commune au groupement de commandes du marché de restauration collective piloté par la ville d'Agen et auquel participent déjà d'autres communes de l'Agglomération.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce groupement de commandes.

• **Motion sur les nouvelles directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) aux Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)**

Il est aujourd'hui attendu que les EAJE fournissent les couches et produits de toilette que les familles avaient jusqu'à présent l'habitude de choisir pour leurs enfants. Cette mesure conditionnera l'attribution de la «**prestation de service unique**» (PSU).

Or les risques induits sont nombreux : répercussion sur le budget des crèches déjà lourd ; uniformisation pour le lait, les couches pour tous les bébés, alors que familles, voire pédiatres ont leurs propres recommandations; nécessité d'aménager des lieux de stockage non prévus dans les constructions existantes...

Pour ces raisons essentiellement, le Conseil Municipal demande solennellement à la CNAF d'ajuster les règles d'attribution de la « PSU » en maintenant une certaine souplesse quant au choix en matière de prestations complémentaires (lait maternisé, produit d'hygiène, etc...) que pourraient proposer les structures d'accueil aux familles.

• **Avance sur subvention à la crèche « La Farandole »**

Afin de permettre à l'association de payer les charges sociales dont l'échéance tombe dès le 15 janvier et afin d'assurer le paiement des salaires et des factures courantes du 1er trimestre 2013, le Conseil décide le versement à « La Farandole » d'une subvention de 30 000 €.

• **Convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen**

Des travaux de voirie et de réseaux sont envisagés route de Bibès, sur la portion comprise entre la voie ferrée et la RD813 (à hauteur d' Intermarché).

C'est l'Agglomération d'Agen qui a désormais les compétences en matière d'eau et d'assainissement mais pour une question de cohérence dans l'exécution des travaux, le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage communale est nécessaire.

Le Conseil décide donc d'autoriser le Maire à signer une convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux pluviales, route de Bibès.

• **Demande de subvention de l'Agglomération d'Agen/FST**

Dans le cadre du périmètre d'intervention de l'Agglomération d'Agen (AA), le Conseil autorise le Maire à déposer deux dossiers :
voirie communale : VC 23 (route de Franc)
équipement de proximité : salle d'expression corporelle.

• **Manifestation « Colayrac-Saint Cirq fête Garonne » - demande de subvention**

Le budget global prévisionnel des animations prévues lors de ces deux journées (marchés, conférences, arts de la rue, spectacle pyrotechnique, intervenants divers...) est de 16 000,00 €.

Le Conseil décide de solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen une subvention de 6 000,00 € pour l'édition 2013 de « Colayrac-Saint Cirq fête Garonne ».

• **Elections des délégués à la nouvelle Agglomération d'Agen**

Dans le cadre des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA), la commune de Colayrac-Saint Cirq avait désigné trois délégués. Les statuts de la nouvelle Agglomération d'Agen (A.A) n'en prévoyant plus que deux, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations.

Trois candidats : François CHALMEL, Françoise OLIVIER, Pascal de SERMET.

Après présentation des motivations de chacun le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne François CHALMEL et Pascal de SERMET comme délégués auprès de la nouvelle Agglomération d'Agen.

• **Désignation des membres des 13 commissions permanentes de la nouvelle Agglomération d'Agen**

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal décide de proposer comme membres des commissions permanentes :

Commissions

- 1 – Economie – Emploi
- 2 – SCOT grandes infrastructure enseignement supérieur
- 3 – Urbanisme et habitat
- 4 – Travaux bât. Communautaires patrimoine
- 5 – Finances
- 6 – Environnement, cadre de vie développement durable *
- 7 – Cohésion sociale
- 8 – Transports et déplacements
- 9 – Eau, assainissement, hydraulique protection contre les crues
- 10 – Ressources humaines
- 11 – Tourisme
- 12 – Voirie, éclairage public
- 13 – Agriculture et ruralité

Titulaires

- Marie-Christine LAVERGNE
- François CHALMEL
- Pascal de SERMET
- Claude DULIN
- Pascal de SERMET
- Alain COUTRET
- Michel BAUVY
- Claude DULIN
- Louis VIALA
- Annie THEPAUT
- Martine VILLE
- Louis VIALA
- Alain COUTRET

Suppléants

- Valérie DELBOS
- Carole DALMEN
- Marie-Christine LAVERGNE
- Louis VIALA
- Alain COUTRET
- Claudine DUCOURET
- Martine VILLE
- Frédéric DUJARDIN
- Frédéric DUJARDIN
- Valérie DELBOS
- Annie THEPAUT
- Claude DULIN
- Jean-Pierre BANOS

*La responsabilité et l'animation de cette commission est confiée à François CHALMEL, vice président de l'AA.

Protection contre les crues du Bourbon et de la Ségone.

Notre commune est traversée par deux ruisseaux qui parfois deviennent capricieux. Afin de réduire les effets de leurs débordements, il incombe aux riverains de veiller au bon écoulement de leurs eaux. En effet conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement*, les riverains de la Ségone et du Bourbon sont propriétaires jusqu'au milieu du ruisseau, charge à chacun d'eux de nettoyer les bordures et de veiller à ce qu'aucun obstacle ne provoque un barrage entraînant le ralentissement du débit. L'accumulation de ces obstacles provoque, en cas de crue importante, le débordement du ruisseau.

** extrait de l'article L215-14 du code de l'environnement : " le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."*



La Société de chasse St Hubert Colayracaise dans le cadre de la réglementation en vigueur pour la régulation de l'espèce, organisera sur les terres de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ une battue le samedi 23/02/2013. D'autres battues (sanglier) pourront être organisées.

Etat civil 4ème trimestre 2012

Etat civil 2012 dans son intégralité sur colayrac.fr

Naissances

- MUCHEZ Timéo 23/10/2012
- RENARD Layna 23/10/2012
- DELJEHIER Mael 21/12/2012
- DE BRUYKER Eden 24/12/2012

Mariage

- BUZET Jean-Claude et COCIRON Marcelle 20/10/2012

Décès

- TURLURE Marcel 10/08/2012
- LACOSTE Jean 09/10/2012
- CHAZARIN Jacques Claude 10/10/2012
- BERNINI vve ROULLEAUX Marie-Louise 13/10/2012
- REVERTE Antoine 14/10/2012
- MAURY ép. BOUCHARBAT Mireille 05/11/2012
- DELMAS vve BESSIERES Paulette 26/12/2012

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- **Dimanche 24 février** : Loto du RUGBY à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 12^h
- **Mercredi 27 février** : Assemblée Générale du Comité de Jumelage à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq
- **Dimanche 03 mars** : Repas AMADEA à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 12^h
- **Dimanche 17 mars** : Loto des Aînés Ruraux à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 14^h.
- **Dimanche 17 mars** : Vide grenier organisé par le CFC au Stade de Foot à Colayrac-Saint Cirq
- **Vendredi 22 mars** : Bal masqué organisé par les parents d'élèves de l'école René Cassin à partir de 19^h30.
- **Samedi 23 mars** : Repas organisé par le Comité de Jumelage à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 19^h30.
- **Samedi 30 mars** : Loto organisé au profit d'une mission humanitaire au Sénégal en partenariat avec l'association « Vita Santé » à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 20^h30
- **Dimanche 31 mars** : Vide grenier organisé par le Karaté à Saint Cirq.
- **Dimanche 7 avril** : Parcours du coeur rdv à 9^h au complexe sportif Henri Peberay au gymnase de Basket.



Informations Municipales

Recensement militaire

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Janvier, Février et Mars 1997, doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie, durant le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans ou au cours des trois mois suivants. Ils doivent se présenter au secrétariat de la Mairie, munis du livret de famille et de leur carte nationale d'identité.

Dates de ramassage des encombrants

15 mars et 19 avril 2013 –Pensez à appeler le 0800-77-00-47

Permanence de l'assistante sociale

Mme TEXIER reçoit à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, uniquement sur rendez-vous en appelant le 05.53.77.09.28.

Permanence du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

le mardi et le vendredi toute la journée Mme NICOLAS Virginie vous reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq.

La bonne adresse

Il y a quelques mois, votre commune a procédé à la dénomination et/ou à la numérotation de rues, de routes, de lieux dits ... Votre adresse peut avoir changé et être désormais complète et précise. Grâce à la géo localisation rendue possible par votre nouvelle adresse, vous êtes désormais aisément accessible. Cette adresse précisant le numéro de rue et la rue permet d'éviter le retard ou les erreurs dans l'acheminement postal, les livraisons et les services de secours que vous êtes susceptibles de recevoir à domicile.

Nous vous invitons à communiquer à tous vos correspondants cette adresse, à n'utiliser que celle-ci et à numéroter votre boîte aux lettres.



Une boîte aux lettres normalisée, c'est le confort de tous

Pour vous apporter une qualité de distribution optimale, nous vous invitons à installer une boîte aux lettres normalisée en limite de voie publique.

Bien vivre ensemble

Bien vivre ensemble c'est, pour le moins, ne pas gaspiller. Par exemple, ne pas se mettre dans la situation où on vient à jeter notre superflu qui pourrait être le nécessaire vital pour bien d'autres.

Les chiffres d'un rapport de « l'Institution of Mechanical Engineers » sont impressionnants :

Près de 2 milliards de tonnes d'aliments seraient gaspillés chaque année dans le monde.

A peu près autant sinon plus qui « n'atteindront jamais un estomac humain ».

Alors faisons un calcul simple : Evaluons la quantité des restes alimentaires encore consommables, ou qui ne le sont plus parce qu'on a trop attendu et que nous jetons dans nos poubelles chaque jour, chaque semaine... Puis multiplions le résultat par le nombre de personnes qu'on peut estimer en faire autant. Un calcul rapide nous donne alors une indication sur ce que **chacun peut faire, à son modeste échelon**, pour sinon inverser la tendance au moins diminuer le gaspillage de façon significative.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières